

Province de NAMUR

# COMMUNE DE GESVES

www.gesves.be

Agent traitant : Elise Debois

Service Taxes

+32 (0) 83/670.336

taxes@gesves.be

## TAXE SUR LE SÉJOUR - 2025

Formulaire à renvoyer de préférence par mail – Merci

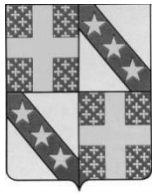
### IDENTIFICATION DU LOGEMENT

• Nom du gîte, de la chambre ou de l'établissement :		
• Adresse complète de l'établissement :		
• Possède une dénomination protégée par le Code Wallon du Tourisme (* ) biffer la mention inutile		OUI (*) Numéro : ..... NON (*)
• Capacité d'accueil :		Nombre de lit(s) 1 personne
		Nombre de lit(s) 2 personnes
	Nombre total de lits – Equivalence <i>Un lit de 2 personnes équivaut à deux lits</i>	.....lits
• Cessation d'activité / Hébergement fermé en date du :		...../...../.....

### IDENTIFICATION DU DECLARANT

• NOM et Prénom de la personne de contact/gestionnaire :		
☎ :	✉ :	.....
• Eventuellement : NOM et adresse de de la société /personne pour l'envoi de l'Avertissement Extrait de rôle :		

**Choix du mode de taxation au verso !**



Province de NAMUR

## COMMUNE DE GESVES

www.gesves.be

Agent traitant : Elise Debois

Service Taxes

+32 (0) 83/670.336

taxes@gesves.be

# TAXE SUR LE SÉJOUR - 2025

### CHOIX DU MODE DE TAXATION POUR L'EXERCICE 2025 :

<input type="checkbox"/>	Je choisis le mode de taxation annuel au forfait (60€ par lit)
<input type="checkbox"/>	Je choisis le mode de taxation à la nuitée Pour la période du 1 janvier au 30 juin 2025, je déclare : ..... <b>NUITÉES</b> Pour la période du 1 juillet au 31 décembre 2025, je déclare : ..... <b>NUITÉES</b>  <i>Calcul du nombre de nuitées = nombre de nuits de location X le nombre de personnes de &gt; 3 ans)</i>

Certifié sincère et véritable,  
Date et signature

.....

### Remarques :

- En cas de dénomination protégée par le Code Wallon du Tourisme : la taxe est réduite de 50%
- Taxation à la nuitée : les enfants de moins de 3 ans ne sont pas comptés
- En cas d'absence de déclaration, la taxation d'office sera appliquée sur base du forfait